



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

# DES PRIORITÉS CLAIRES, DES ACQUIS CONSOLIDÉS, UNE GESTION RESPONSABLE.

Demandes budgétaires 2024-2025 de la Fédération québécoise des municipalités

Janvier 2024

*porte-parole*  
DES RÉGIONS

# TABLE DES MATIÈRES

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS .....	3
INTRODUCTION .....	4
ACCÉLÉRER ET STIMULER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS .....	5
COMPLÉTER LE RÉSEAU CELLULAIRE DANS TOUTES LES RÉGIONS .....	8
MAINTENIR LES SERVICES DE PROXIMITÉ .....	9
CONSOLIDER ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC .....	10
POURSUIVRE LES EFFORTS DE RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION .....	11
ACCÉLÉRER LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES .....	12
ENTRETIENIR EFFICACEMENT LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL .....	13
REVOIR L'OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ .....	14
RÉTABLIR LE TRANSPORT INTERURBAIN .....	16
SE DOTER D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL FIABLE ET ACCESSIBLE .....	17
SOUTENIR LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES MUNICIPALITÉS ISOLÉES .....	19
SOUTENIR LA CULTURE ET LA TRANSMISSION DE NOTRE PATRIMOINE .....	20
SOUTENIR LES CAMPS DE JOUR POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS .....	22
SOUTENIR LE SECTEUR DES PÊCHES COMMERCIALES .....	23

# LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait entendre la voix des régions du Québec. Convaincue que la force du nombre peut faire la différence, la FQM accorde une priorité absolue à ses 1 040 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à la défense de leurs intérêts politiques et économiques. Elle favorise l'autonomie municipale, travaille activement à accroître la vitalité des régions et offre un large éventail de services aux municipalités et MRC. Le dynamisme, la créativité, ainsi que l'esprit de concertation et d'innovation qui animent les élus-es municipaux inspirent ses réflexions et façonnent ses actions au quotidien.

## MISSION

Défendre les intérêts politiques et économiques des régions, en fournissant aux organisations municipales, dans un but non lucratif, un pôle d'expertises leur permettant de s'acquitter pleinement de toutes leurs responsabilités actuelles et futures.

## VISION

Faire du Québec de demain le Québec de toutes les régions en permettant aux municipalités du territoire d'offrir des milieux de vie dynamiques et prospères à leurs citoyens, en leur donnant accès à des services de qualité, dans le respect des réalités régionales.

## VALEURS

Dans le but de réaliser notre mission et notre vision, la Fédération, nos administrateurs et chaque membre de notre équipe sont guidés par les valeurs suivantes :

### L'intégrité

La réussite de l'organisation est fondée sur la confiance que nous accordent les municipalités locales et régionales. Pour conserver celle-ci, nos décisions sont prises dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs de notre organisation.

### L'imagination

Face aux situations inhabituelles et dans un esprit d'entreprise, nous concevons et proposons à nos collègues et partenaires des solutions innovantes permettant de sortir des sentiers battus et de nous distinguer, tout en respectant nos valeurs.

### La rigueur

Nous agissons de façon professionnelle en utilisant l'ensemble de nos connaissances, en considérant tous les aspects d'une situation et en respectant la parole donnée.

### La proactivité et le travail d'équipe

Notre agilité et nos connaissances nous permettent d'anticiper les situations nouvelles et de résoudre activement les problèmes de notre organisation ou ceux de nos partenaires, et ce, grâce à la complémentarité de notre équipe et la collaboration qui nous anime.

### L'engagement

L'action de chacun des membres de notre équipe est motivée par la passion et guidée par la volonté de réussir notre mission ainsi que par la vision de l'organisation.

# INTRODUCTION

Déjà trois années se sont écoulées depuis que la population mondiale a fait face à une crise sanitaire qui l'a frappée de plein fouet, et ce, à plusieurs niveaux. L'ampleur des conséquences de la pandémie de COVID-19 a été telle que les secousses se font encore sentir en 2024. Le réseau de la santé québécois continue d'être mis à rude épreuve et la tendance inflationniste a toujours des répercussions sur le portefeuille des citoyens.

Du côté environnemental, la dernière saison des feux de forêt, qui a bouleversé la vie quotidienne de dizaines de communautés, a frappé l'imaginaire par l'immensité des territoires ravagés. Les épisodes d'immersion côtière successifs vécus dans l'est du Québec ainsi que les pluies diluviennes qui ont pris des tournures dramatiques du côté de Charlevoix nous ont rappelé que les profondes transformations climatiques sont bien en mouvement et que l'humain devra accélérer la modification de ses habitudes de vie.

Malgré ces moments chaotiques, la grande majorité des Québécoises et des Québécois ont repris leur train de vie régulier. Les élus-es municipaux qu'ils ont portés au pouvoir en 2021 et les équipes administratives en place continuent d'affronter les défis du quotidien. Des enjeux naissent, s'accroissent et d'autres apparaissent dans le rétroviseur, comme si les 36 derniers mois les avaient mis au rencart le temps d'une période d'isolement.

Le dernier exercice budgétaire n'a pas été de tout repos pour des centaines d'administrations municipales, partout au Québec. Entre décembre 2022 et décembre 2023, l'indice des prix à la consommation (IPC) avait augmenté de 4 % au Québec. En étendant l'analyse entre décembre 2021 et décembre 2023, l'accroissement de l'IPC, toujours au Québec, s'établissait à près de 11 %. Cette croissance importante des coûts s'est bien évidemment reflétée dans les opérations et les investissements des municipalités qui ont dû amoindrir les effets via des compromis et des décisions difficiles.

Devant ces exercices de gestion éprouvants, mais responsables, les municipalités, ainsi que leurs citoyennes et citoyens, doivent obtenir du gouvernement du Québec des outils concrets dès 2024. Consciente que le gouvernement devra aussi faire preuve d'efficacité lors de son prochain exercice budgétaire, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) propose des orientations qui permettront aux régions de consolider des acquis et d'en retrouver certains, tout en assurant l'occupation et la vitalité de leurs territoires.

La *Déclaration de réciprocité* concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité a mis la table quant aux défis et enjeux prioritaires : transition climatique, logement, personnes vulnérables, aménagement durable et infrastructures municipales. Afin d'assurer la prospérité des régions, de l'Abitibi-Témiscamingue jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, il n'en demeure pas moins que les questions de connectivité, de services de proximité et de transport doivent être résolues à court terme.

# ACCÉLÉRER ET STIMULER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

D'entrée de jeu, la situation dans laquelle se trouve le secteur de l'habitation au Québec nécessite des investissements majeurs. Avoir un toit est un besoin fondamental pour tout être humain. Les mesures que la FQM propose pourront être financées par la somme de 1,8 G\$ en nouvel argent qu'ont réunie les gouvernements du Québec et du Canada.

## **DONNER AUX MRC LES MOYENS D'INTERVENIR**

Aux quatre coins du Québec, l'enjeu de la disponibilité de logement frappe de plein fouet, qu'il soit question de logements locatifs ou de logements sociaux. L'offre ne suit tout simplement pas la demande. Selon l'étude économique *L'industrie de la construction : clé de voûte pour contrer la crise du logement* de Desjardins publié le 11 janvier 2024, les investissements en construction de bâtiments dans le secteur résidentiel, au Québec, sont en recul depuis le sommet atteint en avril 2021.

Dans son discours du 7 décembre dernier tenu devant une Chambre de commerce régionale ontarienne, le sous-gouverneur de la Banque du Canada, Toni Gravelle, affirmait qu'il était nécessaire d'augmenter l'offre de logements « afin d'éviter une détérioration de l'accessibilité » compte tenu de la forte croissance démographique actuelle. Il ne fait aucun doute qu'avec le vieillissement de sa population, le Québec doit accueillir de nouveaux arrivants. Ces personnes contribuent à la vitalité de nos régions et sont à la base de notre potentiel de croissance. Toutefois, combiné aux autres facteurs, le rythme de croissance de la population pousse les taux d'inoccupation à des creux sans précédent.

En novembre dernier, le Québec et le Canada ont conclu une entente dans laquelle les deux paliers de gouvernement s'engageaient à investir 1,8 G\$ de nouveaux fonds pour accélérer la construction de logements. Bien qu'il s'agisse d'une excellente nouvelle, il est nécessaire que ces investissements puissent se concrétiser rapidement sur le terrain, partout au Québec, de manière efficace, sans une complexité et une lourdeur administratives imposées aux acteurs principaux. Dans cette optique, la FQM croit fermement qu'une partie de cette importante somme doit être gérée en région.

Dans le but d'augmenter la cadence des mises en chantier de projet d'habitation dans les régions du Québec, la FQM réitère avec insistance sa demande auprès du gouvernement pour la création d'un volet habitation dans le Fonds régions ruralité (FRR). Ce volet doit permettre aux MRC de contribuer financièrement aux projets de logements développés localement et d'embaucher une ressource afin d'accélérer les projets d'habitation. Tirée du 1,8 G\$, la somme totale demandée par la FQM est d'un peu plus de 100 M\$, soit 91 M\$ pour le sous-volet soutien financier aux projets et 9,1 M\$ pour le sous-volet recrutement des ressources. Ce volet habitation du FRR devra être octroyé aux 87 MRC ainsi qu'aux villes et agglomérations de La Tuque, Les Îles-de-la-Madeleine, Rouyn-Noranda et Shawinigan.

## **NOTRE DEMANDE**

**Créer un volet habitation dans le Fonds régions ruralité doté d'une enveloppe de 100 M\$ afin de permettre aux MRC de contribuer financièrement aux projets de logements développés localement et d'embaucher une ressource afin d'accélérer les projets d'habitation.**

## **SOUTENIR LES PROMOTEURS RÉGIONAUX**

La pandémie de COVID-19 a causé un important problème d'approvisionnement en matériaux et fait exploser le prix du bois dont les effets sont encore présents dans l'industrie de la construction. Selon l'étude économique de Desjardins citée précédemment, « les principaux produits industriels utilisés en construction sont de 20 à 40 % au-dessus de leur niveau prépandémique » à l'échelle du pays.

D'un autre côté, et ce, malgré de nouveaux rôles d'évaluation qui ont poussé à la hausse les valeurs immobilières, les promoteurs de projets de construction d'unités de logement sont aux prises avec un enjeu financier important. En région éloignée, lors des évaluations marchandes des nouveaux immeubles, plusieurs d'entre eux sont évalués sous les valeurs des coûts réels de construction. Ces écarts compromettent des projets, exigeant des mises de fonds privées beaucoup plus importantes.

Toujours dans l'optique de faciliter la réalisation de projets immobiliers en région éloignée, la FQM demande au gouvernement de mettre en place une mesure spécifique dédiée aux promoteurs afin d'amortir l'écart négatif lorsque les évaluations marchandes des nouveaux immeubles sont sous les valeurs des coûts réels de construction.

## **DÉCENTRALISER LES OUTILS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

Les logements sociaux et abordables jouent le rôle d'un important filet social dans toutes les régions du Québec et sont à la base de l'amélioration du bien-être global des personnes plus vulnérables. Dans l'un des rapports du Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) datant de mai 2023, il était possible de constater que les offices d'habitation avaient sous gestion 106 000 logements, dont 60 % étaient occupés par des personnes âgées et 40 % par des familles. Le rapport indiquait aussi que déjà en 2020, 37 149 ménages étaient sur une liste d'attente pour le programme d'unités de logement à loyer modique (HLM) ou du supplément de loyer (PSL).


Selon le tableau de bord de la Société d'habitation du Québec (SHQ), en date de janvier 2024, 4 454 unités de logement sont en cours de réalisation et 7 655 sont en phase de développement au Québec. Il ne fait aucun doute qu'il faut accélérer la cadence des mises en chantier pour soutenir les personnes les plus vulnérables, jeunes et moins jeunes.

### **NOTRE DEMANDE**

**Mettre en place une mesure spécifique dédiée aux promoteurs afin d'amortir l'écart négatif lorsque les évaluations marchandes des nouveaux immeubles sont sous les valeurs des coûts réels de construction.**

### **NOS DEMANDES**

- **Diminuer les exigences et alléger la reddition de comptes associés aux programmes de la SHQ;**
- **Entamer une décentralisation des sommes disponibles à la SHQ vers les MRC.**



La FQM demande donc au gouvernement de diminuer les exigences et d'alléger la reddition de comptes associés aux programmes de la SHQ. D'autre part, la Fédération demande d'entamer une décentralisation des sommes disponibles à la SHQ vers les MRC afin d'accroître les moyens d'intervention au niveau local, tout en accélérant le déploiement des projets.

# COMPLÉTER LE RÉSEAU CELLULAIRE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Dans ses demandes budgétaires de 2022, la FQM proposait la mise sur pied d'un programme visant le déploiement accéléré de la technologie cellulaire sur l'ensemble du territoire québécois. Le 29 septembre 2023, lors du dernier Congrès annuel de la Fédération réunissant plus de 2 000 participants, le premier ministre du Québec a réitéré l'engagement de son gouvernement de compléter le réseau cellulaire d'ici octobre 2026 dans toutes les régions, promesse faite lors de la dernière campagne électorale.

## NOTRE DEMANDE

**Inclure au budget 2024-2025 le plan de déploiement visant à compléter le réseau cellulaire sur tout le territoire habité, dans toutes les régions du Québec, d'ici octobre 2026, et convertir ce réseau à la technologie 5G d'ici 2030, tel que promis par l'actuel gouvernement.**

Le cas inquiétant vécu par la municipalité de Saint-Elzéar-de-Bonaventure en septembre 2022 ne peut en aucun cas devenir une situation acceptable. Toute la province avait à ce moment reçu une alerte de la Sûreté du Québec indiquant qu'un suspect armé se trouvait sur le territoire de la municipalité, hormis ses propres citoyens.

Si quelqu'un cherche une conséquence positive de la crise sanitaire, la mise en valeur du territoire québécois et le potentiel d'attractivité de ses régions doivent certainement en être une. Dans une perspective d'occupation du territoire, il est primordial que le gouvernement du Québec offre à ses citoyens une accessibilité sans faille au réseau cellulaire, peu importe la localité habitée.

En termes statistiques, l'utilisation du réseau cellulaire a continué sa progression tant du côté résidentiel que du côté affaires au pays, fortifiant une fois de plus son statut de service essentiel. Selon le sondage trimestriel conjoint CRTC-Statistique Canada, le volume moyen de données téléchargées et téléversées par mois était en hausse de 17,6 % au 2<sup>e</sup> trimestre de 2023, comparativement au même trimestre de 2022, s'établissant à 6,60 gigaoctets (Go).

Devant l'importance de ces infrastructures de télécommunication, la FQM demande donc au ministre responsable du dossier, le ministre des Finances, d'inclure au budget un plan de déploiement visant à compléter le réseau cellulaire sur tout le territoire habité, dans toutes les régions du Québec, d'ici octobre 2026, et de convertir ce réseau à la technologie 5G d'ici 2030, conformément à l'engagement répété du gouvernement.



# MAINTENIR LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Les services de proximité sont primordiaux pour la vitalité socioéconomique des cœurs villageois. Ces entreprises et organismes créent chez les citoyens un sentiment d'appartenance important à leur communauté et assurent une base d'atouts essentiels à l'établissement de nouvelles familles, de nouveaux arrivants et de nouveaux talents. Le premier ministre reconnaissait d'ailleurs lors des élections générales de 2022 que le gouvernement du Québec avait une responsabilité financière afin de maintenir en vie les villages.

## NOTRE DEMANDE

Concrétiser l'engagement électoral en inscrivant au plan budgétaire 2024-2025 la somme de 470 M\$ afin d'assurer la présence des services de proximité dans les villages du Québec et de collaborer avec la FQM pour définir les modalités du programme.

Dans ses demandes budgétaires 2023, la FQM avait demandé au ministre des Finances d'amorcer un processus de révision de la localisation des succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ) dans les centres-villes et noyaux villageois. Cette révision était demandée dans l'objectif d'assurer la présence de succursales dans les centres-villes et cœurs villageois, contribuant ainsi au dynamisme commercial local.

En septembre dernier, le maire de Victoriaville et 1<sup>er</sup> vice-président de la FQM annonçait dans une lettre ouverte que la SAQ allait quitter la rue principale de sa ville pour s'établir dans une zone résidentielle. Grâce aux démarches et pourparlers, la SAQ est revenue sur sa décision de quitter le centre-ville de Victoriaville. Cet exemple a de nouveau démontré la nécessité que les stratégies de développement économique et de planification du territoire, peu importe les paliers, accordent une place plus importante à la vitalité des centres-villes, des cœurs de quartiers et des noyaux villageois.

À la dernière campagne électorale, le gouvernement actuel promettait de dégager une somme de 470 M\$ sur quatre ans afin d'aider les villages à maintenir des services de proximité. Dans le plan budgétaire déposé en mars 2023, la somme promise pour les services de proximité n'apparaissait pas. Au Congrès de la FQM de septembre dernier, le premier ministre s'est toutefois engagé à respecter sa promesse électorale.

La FQM demande donc au gouvernement d'inscrire au budget 2024-2025 les sommes nécessaires à la réalisation du projet totalisant les 470 M\$ afin d'assurer la présence des services de proximité dans les villages du Québec, et de collaborer avec la FQM pour en définir les modalités.

# CONSOLIDER ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

Les services locaux de développement des MRC et de leurs organismes délégataires bénéficient depuis 2020 de l'initiative Accès Entreprise Québec (AEQ) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Doté d'une enveloppe globale de 97,5 M\$ sur cinq ans, chaque service local de développement a eu l'opportunité de bonifier son effectif terrain par l'embauche de ressources additionnelles, au bénéfice du milieu des affaires.

## **NOTRE DEMANDE**

**Reconduire la mesure Accès Entreprise Québec dès le budget 2024-2025 afin d'assurer la rétention du personnel recruté dans chaque région, dissipant l'incertitude quant à son renouvellement.**

Avec l'appui financier du MEIE, la FQM déploie aussi une importante stratégie d'accompagnement et de soutien pour les dirigeants de services locaux de développement des MRC et de leurs organismes délégataires. Cette stratégie a été élaborée en collaboration avec l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) et la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ. Mis en commun, ces efforts de bonification et de consolidation des services locaux de développement servent grandement le développement socioéconomique de toutes les régions du Québec.

Grâce à AEQ et à la suite d'importants efforts de recrutement, les conseillers et les agents supplémentaires ont cheminé à travers l'écosystème entrepreneurial et acquis une expérience professionnelle importante. Ils ont aussi tiré avantage des formations déployées par le réseau AEQ. Ces ressources assurent aujourd'hui des services d'accompagnement de première ligne pour les projets de développement économique locaux et régionaux.

Lors d'une enquête téléphonique auprès des directions des services locaux de développement tenue à la fin de l'été 2023, plusieurs gestionnaires ont signalé l'importance de renouveler rapidement AEQ. L'initiative ayant permis à leurs services de développement d'accroître l'effort d'accompagnement et de soutien auprès des entreprises locales, la consolidation des acquis s'avère essentielle.

Face à l'incertitude quant à l'avenir de la mesure et dans le but d'assurer la rétention du personnel recruté dans chaque MRC et organisme délégataire via l'initiative, et afin de préserver le niveau d'accompagnement et de soutien auprès des entreprises, la FQM demande la reconduction de la mesure Accès Entreprise Québec dès le budget 2024-2025.

# POUR SUIVRE LES EFFORTS DE RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Dans le contexte nationalisé de la pénurie de main-d'œuvre et suivant la volonté d'assurer l'occupation et la vitalité de toutes les régions du Québec, la régionalisation de l'immigration est une opération essentielle à réaliser.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a déposé en février 2023 son Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration. L'un des objectifs de ce plan vise à « contribuer à l'attractivité des régions et au développement de collectivités plus accueillantes et inclusives afin d'inciter la régionalisation durable des personnes immigrantes ».

## NOTRE DEMANDE

Reconduire dès 2024-2025 le Programme d'appui aux collectivités (PAC) afin d'assurer la rétention du personnel recruté localement et poursuivre les efforts de régionalisation de l'immigration.

En mars 2023, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) publiait une étude concernant la régionalisation de l'immigration au Québec. Selon la FCEI et d'après « [...] les estimations d'Emploi Québec quant à la proportion de main-d'œuvre issue de l'immigration devant combler les besoins du Québec, il y [avait] un déficit annuel prévisible de 18 000 immigrants dans les régions ». Il était aussi possible de constater que 80 % des propriétaires de petites et moyennes entreprises signalaient comme prioritaire l'adoption de mesures pour attirer les immigrants en région.

Les organismes municipaux ainsi que des organismes à but non lucratif prennent part depuis plusieurs années à ces efforts de régionalisation de l'immigration. Ils déploient sur le terrain des ressources et des outils nécessaires pour mener à bien cette démarche, ayant au cœur de leurs activités quotidiennes des humains en quête du bonheur en région.

Élus-es, fonctionnaires municipaux, agents en immigration et citoyens multiplient ainsi les actions dans le but de rendre les territoires plus attractifs et accueillants, tout en favorisant un établissement durable des personnes immigrantes. Les ressources en place dans chaque territoire ont développé de précieuses compétences dans le domaine de l'immigration, ce dernier étant arimé d'une réglementation complexe et de processus généralement laborieux.

Cet important travail de terrain étant appuyé par la participation financière du MIFI et le soutien de ses directions régionales, il est nécessaire que cette collaboration se poursuive. La FQM demande donc au gouvernement de reconduire dès 2024-2025 le Programme d'appui aux collectivités (PAC) afin d'assurer la rétention du personnel recruté localement par les organismes locaux et régionaux et ainsi participer à la réalisation du Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration.

# ACCÉLÉRER LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

Depuis le dernier budget, des avancées ont eu lieu en termes de support au monde municipal dans la protection et la lutte aux changements climatiques. Dans le cadre de la *Déclaration de réciprocité*, une mesure de 500 M\$ a été établie afin de soutenir l'adaptation et la transition climatique locale. Cette somme a été confirmée dans la mise à jour économique de l'automne 2023. Il s'agit là d'un important gain pour les MRC du Québec qui pourront ainsi mettre en place des plans d'action dans le but de mieux s'adapter aux changements climatiques localement.

## NOTRE DEMANDE

Décentraliser le programme RCMHH et transférer aux MRC les fonds liés au programme, soit approximativement 115 M\$ afin de financer la restauration ou la création de nouveaux milieux humides à partir du niveau local.

À moyen terme, c'est donc dire que les MRC du Québec, peu importe la taille, auront sous la main trois documents de planification approuvés par le gouvernement du Québec et ses différents ministères : un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), un plan climat et le schéma d'aménagement révisé qui aura pris en considération les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Avec la prise en compte de leurs particularités locales et régionales et dotées de connaissances scientifiques, la FQM est persuadée que les MRC auront la légitimité d'agir localement pour le bien-être de leurs citoyens et des prochaines générations dans la lutte aux changements climatiques.

La capacité d'intervention des MRC dans le domaine de l'environnement a bien été démontrée par le passé. Le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés de la MRC du Haut-Richelieu en est un bon exemple.

Dans ses deux dernières publications en lien avec le budget du gouvernement du Québec, la FQM avait entre autres mis l'accent sur la protection, la restauration, la création et la mise en valeur des milieux humides. Elle croit fortement que des actions doivent être menées et gérées localement à ce sujet.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs gère actuellement le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (RCMHH). Ce programme est capitalisé via les contributions financières versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour les pertes de milieux humides et hydriques.

Afin de multiplier et d'accélérer les efforts de protection des milieux humides, la FQM demande une décentralisation de la gestion du programme RCMHH et souhaite que soient transférés aux MRC les fonds liés au programme, soit approximativement 115 000 000 \$. Cette somme permettra de financer la restauration ou la création de nouveaux milieux humides à partir du niveau local. La Fédération est prête à collaborer avec le gouvernement dans l'élaboration des modalités de transfert des sommes.

# ENTRETIEN EFFICACEMENT LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

La voirie locale compte pour un poste de dépenses majeur au sein des municipalités. Les coûts en lien avec l'entretien et la réfection des réseaux routiers locaux ont d'ailleurs explosé, depuis la poussée inflationniste suivant la crise sanitaire.

## NOTRE DEMANDE

Maintenir le niveau d'investissement au rythme annuel moyen des cinq dernières années dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

Encore en 2023, il n'a pas été rare de voir des municipalités se retrouver avec un seul soumissionnaire en lien avec les contrats de déneigement des routes municipales en vue de la saison hivernale 2023-2024. Ces situations exposent les autorités municipales à des augmentations drastiques du coût de déneigement par kilomètre.

Dans un contexte de gestion responsable, il est important de s'attarder au déficit de maintien d'actifs (DMA). Au Québec, le Gouvernement n'établit pas le DMA pour les infrastructures municipales comme il le fait pour ses infrastructures publiques. Toutefois, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) a publié un important rapport en décembre dernier intitulé *Plan québécois des infrastructures : comparaison interprovinciale et soutenabilité*.

Selon les données analysées, les auteurs affirmaient que « l'Ontario rappor[tait] un DMA municipal de 52,1 milliards, donc presque 3 fois supérieur [à son] DMA provincial. Si ce rapport était aussi respecté au Québec, ceci donnerait un DMA municipal de près de 91,8 milliards. »

Devant ce potentiel déficit de maintien d'actifs, la Fédération croit qu'il est capital de s'attaquer à la réduction du déficit d'entretien des 107 000 kilomètres de routes, de rues et de chemin locaux gérés par les municipalités.

Dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, pour les axes immobilisation et entretien, la FQM demande donc de maintenir le niveau d'investissement au rythme annuel moyen des cinq dernières années.

# REVOIR L'OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Dans les régions du Québec, le transport collectif, incluant le transport adapté, dessert plus de 2 millions de personnes à travers 780 municipalités. La gestion de ces offres de service en transport apporte son lot de défis, en particulier au niveau de la gestion administrative et financière. Comme bien d'autres secteurs, les coûts d'exploitation ont grandement augmenté dû à l'inflation.

Il est capital d'assurer la pérennité des services de mobilité locaux, tant pour les clientèles existantes que pour les nouveaux arrivants qui s'établiront en région dans les années à venir.

L'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) publiait en juin 2023 un résumé de sa consultation sur le financement 2023. Parmi les enjeux soulevés, il était question de la lourdeur administrative et de la gestion des programmes, de la multiplicité des acteurs en transport de personnes en région et du manque de cohésion dans le développement des services en plus du manque de cohérence et de la désuétude du cadre législatif. Il était aussi souligné que la valeur de l'ensemble des budgets du transport collectif régional représentait moins de 1 % du budget global en transport collectif.

À la lumière de ces constats, la FQM croit qu'il est opportun de réfléchir à l'organisation du transport collectif en région, tout en adaptant le financement. Elle formule les quatre demandes suivantes :

- Elle propose au gouvernement de revoir l'offre de transport existante dans le but d'optimiser les sommes déjà investies par les différents ministères dans les différents services de transport (scolaire, collectif, adapté) par la mise en place d'une table de travail nationale;
- Elle réclame un effort de contribution équivalent aux sommes reçues par les territoires desservis par les sociétés de transport afin de mieux soutenir le transport collectif et adapté en région;

## NOS DEMANDES

- Revoir l'offre de transport dans une perspective d'optimisation;
- Accorder un effort de contribution équivalent aux sommes reçues par les territoires desservis par les sociétés de transport afin de mieux soutenir le transport collectif et adapté en région;
- Reconduire et majorer le financement du programme de subvention au transport adapté du MTMD;
- Ajuster les calendriers de versement des aides financières gouvernementales liées au transport collectif et adapté.

- Précisément pour le transport adapté, la FQM demande au gouvernement de reconduire et majorer le financement du programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) destiné aux organismes de transport, tout en rendant admissibles les dépenses liées à la gestion administrative;
- Elle demande aussi l'ajustement des calendriers de versement des aides financières gouvernementales liées au transport collectif et adapté afin de simplifier et d'optimiser la planification financière des organismes responsables des services.

# RÉTABLIR LE TRANSPORT INTERURBAIN

Dans certaines municipalités, outre la voiture, le transport interurbain est la seule alternative de déplacement disponible pour les citoyens qui ont à se rendre dans les centres urbains. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit d'une question d'accessibilité aux soins de santé non offerts localement ou aux centres d'études postsecondaires. Pour certaines PME, le transport interurbain par autocar peut être très à propos lorsqu'une livraison doit se faire entre deux localités détachées d'un axe routier direct, comme Saint-Maxime-du-Mont-Louis et La Malbaie, par exemple.

## NOTRE DEMANDE

Dégager complètement les municipalités et les MRC de la nécessité de verser des aides financières aux entreprises privées afin de maintenir l'offre de transport interurbain dans les territoires habités, tout en rétablissant les lignes mises à l'arrêt.

Malgré son importance, le transport interurbain a été malmené ces dernières années. Selon une étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) portant sur le transport interurbain par autocar au Québec, le nombre de départs hebdomadaires d'autocars interurbains entre 1981 et 2023 serait passé d'un peu plus de 6 000 à moins de 1 000.

Toujours selon l'IRIS, les fonds alloués par le Programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable, en 2022, s'établissaient à 258 M\$ pour le transport en commun urbain, 16 M\$ pour le transport collectif régional et 1,3 M\$ pour le transport interurbain par autobus.

Le Programme d'aide au développement du transport collectif permet entre autres aux administrations municipales d'obtenir du financement « pour maintenir ou améliorer des parcours exploités au moyen d'un permis de transport interurbain par autobus délivré par la Commission des transports du Québec ». Une fois l'entente conclue avec un transporteur, 25 % des dépenses admissibles doivent être assumées par les autorités municipales. À titre d'exemple, les MRC de la Gaspésie ont versé 37 500 \$ pour le renouvellement de leur entente de transport interurbain avec l'entreprise Keolis en 2022-2023.

Le transport par voiture est devenu une importante dépense dans le budget des ménages vivant en région. Il devient alors primordial d'offrir à ces citoyens une offre de service de transport interurbain efficace et abordable. Parmi les trois recommandations formulées dans son étude, l'IRIS indiquait que le transport interurbain par autocar devait être traité comme un service public.

Pour la FQM, le gouvernement doit soutenir financièrement et de manière récurrente les lignes de transport interurbain. Elle appelle donc ce dernier à dégager complètement les municipalités et les MRC de la nécessité de verser des aides financières pour maintenir ce service essentiel dans toutes les régions, tout en rétablissant les lignes mises à l'arrêt.



# SE DOTER D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL FIABLE ET ACCESSIBLE

Le transport aérien a certes été un secteur économique fortement touché par la crise sanitaire et dont les bases ont été très fragilisées. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne le transport aérien régional.

Les régions ont subi et continuent de subir des coups durs en lien avec les aléas du secteur. Par exemple, en novembre dernier, il était possible d'apprendre la fin des vols vers les grands centres à partir de l'aéroport régional de Mont-Joli. Concernant l'offre de billets à 500 \$ du Programme d'accès aérien aux régions, les données rendues publiques révélaient qu'uniquement 14 000 billets aller-retour avaient été vendus entre juin et octobre 2023.

La connexion des régions par voies aériennes aux grands centres et aux hubs internationaux, mais aussi entre elles, est fondamentale afin d'assurer et d'accroître leur vitalité socioéconomique. Derrière ce besoin de connectivité se trouvent des citoyens, des travailleurs et des dirigeants qui doivent se déplacer, peu importe le moment de l'année et non seulement en saison estivale.

Le Québec et ses régions, en collaboration avec les transporteurs, doivent bâtir un réseau de services aériens efficace et fiable. À cet effet, le MTMD a mis en place le comité permanent sur le transport aérien régional. Il est primordial que des actions concrètes soient posées incessamment par le MTMD et qu'elles découlent des discussions du comité. La FQM énonce trois demandes au sujet du transport aérien régional :

## NOS DEMANDES

- Rendre admissibles les organismes à but non lucratif, les municipalités et les petites entreprises au volet des billets à 500 \$ du Programme d'accès aérien aux régions, tout comme les déplacements interrégionaux;
- Rétablir le Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR) afin de poursuivre les améliorations à l'intérieur du réseau aéroportuaire régional;
- Renouveler le Programme de soutien aux aéroports régionaux dans le but de soutenir financièrement les administrations aéroportuaires locales.

1. Dans le cadre du Programme d'accès aérien aux régions, elle demande de rendre admissibles les organismes à but non lucratif, les municipalités et les petites entreprises au volet 2 (offre de billets d'avion à prix maximal déterminé), tout comme les déplacements interrégionaux;
2. La FQM demande le rétablissement du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR) afin de poursuivre les améliorations à l'intérieur du réseau aéroportuaire régional. Grâce à des améliorations structurelles, techniques et matérielles, il sera possible de hausser la fiabilité de la chaîne opérationnelle;
3. Elle réclame le renouvellement du Programme de soutien aux aéroports régionaux qui a pris fin le 31 mars 2023. Il est primordial de soutenir financièrement les administrations aéroportuaires locales dans le contexte actuel du transport aérien régional.

# SOUTENIR LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES MUNICIPALITÉS ISOLÉES

En plus des aléas de la vie courante, les changements climatiques amènent leur lot d'événements et d'enjeux en matière de sécurité publique. Afin de bien remplir leurs obligations, les municipalités doivent se pourvoir d'équipements, d'infrastructures et de ressources.

Ces responsabilités amènent donc des dépenses et des investissements importants. À titre d'exemple, l'acquisition d'un camion-citerne ou autopompe peut se chiffrer à plus de 1 M\$. Une telle dépense peut fortement influencer le degré de marge de manœuvre dans l'élaboration des budgets.

Pour le volet de la sécurité incendie, la coopération intermunicipale peut alors être évaluée et mise en opération afin de mieux relever les défis de gestion et financiers. Cependant, l'immensité du territoire québécois peut facilement soustraire des municipalités à cette opportunité de mutualisation. L'agglomération de La Tuque, par sa position géographique, en est un exemple.

La FQM demande donc la mise en place d'un programme d'aide financière dédié aux municipalités isolées où la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie n'est pas possible.

## **NOTRE DEMANDE**

**Mettre en place un programme d'aide financière dédié aux municipalités isolées où la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie n'est pas possible.**

# SOUTENIR LA CULTURE ET LA TRANSMISSION DE NOTRE PATRIMOINE

Malgré des moments d'incertitude économique, il est primordial de compter sur une culture forte et vivante dans l'ensemble des MRC. Elle est une forme d'ancrage dans nos milieux et elle assure une vie communautaire riche et dynamique.

## NOTRE DEMANDE

Augmenter le financement annuel de fonctionnement du Réseau BIBLIO du Québec de 2 M\$.

## RÉSEAU BIBLIO DU QUÉBEC

Du côté littéraire, des milliers de Québécoises et de Québécois, jeunes et moins jeunes, ont une chance inestimable de pouvoir compter sur le Réseau BIBLIO qui rassemble 680 bibliothèques membres réparties dans 693 municipalités de 5 000 habitants et moins.

À travers ses 11 réseaux régionaux, le Réseau BIBLIO du Québec compte près de 200 000 abonnés et effectue en moyenne 2 575 519 prêts annuellement. Cependant, l'aide financière à la mission de base du réseau est passée de 7 506 000 \$ en 2010 à 5 227 000 \$ en 2014, soit une diminution de 30 %. Dans le but de préserver les services et compenser la perte de revenus provenant du ministère de la Culture et des Communications (MCC), la contribution municipale a cru de 31 % en 14 ans (de 2010 à 2024).

Malgré la participation municipale et la créativité financière des différents réseaux régionaux, certains, comme la Côte-Nord, n'arrivent plus à joindre les deux bouts. D'autres régions craignent pour la survie de leurs bibliothèques, un endroit qui rassemble les gens et qui anime les communautés, au-delà des livres.

Dans l'objectif de maintenir localement l'accessibilité à la lecture aux Québécoises et aux Québécois de tous âges et d'assurer l'efficacité des services du Réseau BIBLIO, la FQM demande aux autorités d'augmenter le financement annuel de fonctionnement du Réseau de 2 M\$.

## REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTURE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX

La protection de l'héritage du patrimoine bâti religieux est essentielle aux yeux de la FQM. La mise en valeur de ces monuments architecturaux qui ont façonné le cœur des villages du Québec et leur histoire permet aussi de transférer aux nouvelles générations un devoir de mémoire à l'égard de ceux et celles qui ont contribué à les ériger.

## NOTRE DEMANDE

Bonifier de 15 M\$ l'enveloppe annuelle du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux.

La requalification de bâtiments religieux dans plusieurs localités a démontré l'immense potentiel de ces infrastructures. Qu'il s'agisse de la Bibliothèque Félicité-Angers à Neuville ou du centre multifonctionnel de Saint-Vallier, ces exemples démontrent la capacité et la volonté des communautés de préserver ces bâtiments.

Selon les données obtenues par la FQM, les demandes financières pour la requalification d'églises en 2023, déposées auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec, ont avoisiné les 40 M\$. Le Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux disposait pour l'année 2023 d'une enveloppe budgétaire de 15 M\$.

Afin de poursuivre les efforts de protection du patrimoine bâti religieux, une bonification de 15 M\$ de l'enveloppe annuelle du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux est demandée par la FQM, portant la somme disponible à 30 M\$ par année.

### **PATRIMOINE IMMOBILIER**

Les grandes nations sont, à la base, riches de leur histoire et de leur culture. Au Québec, selon le répertoire du patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications (MCC), 1870 bâtiments sont catégorisés comme immeuble patrimonial. La sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine immobilier, incluant le développement et la transmission des connaissances rattachées, nécessitent un important travail.

### **NOTRE DEMANDE**

**Renouveler le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier sur une période minimale de 3 ans pour assurer la rétention des agents embauchés dans les MRC.**

En décembre 2019, le MCC a mis en place le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Ce programme a permis la restauration d'une partie du patrimoine immobilier, autant de propriétés privées que municipales. Il a aussi rendu possible l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier dans les MRC.

La FQM croit qu'il est primordial de maintenir en place les ressources embauchées via ce programme afin de soutenir la transmission du patrimoine culturel immobilier. La FQM demande donc le renouvellement du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier sur une période minimale de trois ans, notamment pour la rétention des agents embauchés dans les MRC.

# SOUTENIR LES CAMPS DE JOUR POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

Tous s'entendent aujourd'hui pour considérer les camps de jour comme un service important voir essentiel pour faciliter la conciliation famille-travail en période estivale pour une grande majorité de familles québécoises. Cependant, il est important de rappeler que les municipalités ne reçoivent pas de financement récurrent pour offrir ces camps de jour et que cette offre n'est pas une obligation municipale. Ainsi, celles-ci usent de créativité afin de maintenir en place les services de camps de jour pour répondre aux attentes des familles.

Les municipalités ont de plus en plus de difficulté à répondre aux enjeux inhérents à l'offre de services des camps de jour de façon sécuritaire et de qualité due, entre autres, à l'augmentation importante du nombre d'enfants à besoins particuliers, diagnostiqués ou non, aux enfants des maternelles 4 ans, à la pénurie de main-d'œuvre, aux animateurs de plus en plus jeunes, au manque important de financement et aux lieux physiques non adaptés. Les organismes qui offrent des camps de jour dans le cadre d'une entente avec la municipalité vivent dans un contexte de précarité des ressources tant financières qu'humaines et ne peuvent plus assumer cette responsabilité sans ressources additionnelles.

Par ailleurs, les enfants à besoins particuliers bénéficiant de services spécialisés durant l'année scolaire n'en bénéficient pas durant la période estivale, aucun continuum de services n'est prévu, ce qui est totalement inacceptable. Rappelons que selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « les camps de jour, comme l'ensemble des services publics au Québec, ont des obligations juridiques envers les enfants en situation de handicap. En effet, la Charte des droits et libertés de la personne, une loi quasi constitutionnelle qui a préséance sur toute loi du Québec, interdit la discrimination dans les services offerts au public. L'administration d'un camp de jour doit tenter d'accommoder l'enfant en situation de handicap et ne peut le référer automatiquement à un camp spécialisé. »

Les parties prenantes rassemblées autour de cet enjeu, soit l'accompagnement des enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour, ont évalué à 20 M\$ l'aide financière nécessaire afin de répondre à la demande.

En appui à la mobilisation des associations et organismes concernés par l'offre de camps de jour, et pour tous nos enfants qui forment une richesse inestimable, la FQM demande de majorer l'enveloppe du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH).

De plus, la FQM recommande de mettre en place, rapidement, un comité interministériel dont le mandat sera d'assurer un continuum de services adéquats pour les enfants ayant des besoins particuliers durant toute l'année, incluant la période estivale.

## NOS DEMANDES

- Majorer l'enveloppe du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;
- Mettre en place un comité interministériel afin d'assurer un continuum de services adéquats pour les enfants ayant des besoins particuliers durant toute l'année, incluant la période estivale.

# SOUTENIR LE SECTEUR DES PÊCHES COMMERCIALES

Le secteur des pêches commerciales constitue le principal moteur économique de plusieurs municipalités côtières de l'est du Québec. En termes statistiques, un rapport commandé par la Corporation de développement économique de Grande-Rivière datant de juillet 2022 établissait la valeur totale des débarquements et des expéditions québécoises de produits de la mer à plus de 1 G\$ (moyenne annuelle 2018-2021). Uniquement pour la MRC du Rocher-Percé, dont la population totale s'établit à 17 239 personnes, les activités liées aux pêches commerciales génèrent, toujours selon le rapport, 1 378 emplois, dont 998 emplois directs.

À l'automne dernier, la FQM a décidé de présenter un tout premier document d'orientation à propos des pêches commerciales, dans le but de soutenir et de contribuer à un développement durable et prospère du secteur au Québec. S'appuyant sur des consultations effectuées auprès d'acteurs de l'industrie, la Fédération a établi cinq grandes orientations, dont une concernant l'innovation.

Avec tous les défis vécus par les communautés maritimes actuellement, que ce soit la quasi-disparition de la crevette nordique des eaux du Saint-Laurent, les enjeux d'approvisionnement en appâts, la rareté du flétan du Groenland, l'accroissement accéléré de la population de phoques, la migration des baleines noires de l'Atlantique Nord dans les zones de pêche existantes et le retour du sébaste, il est nécessaire que les deux paliers de gouvernement soutiennent les différents acteurs de l'industrie.

Face à un secteur en pleine transformation, la FQM demande ainsi au gouvernement du Québec de collaborer et de contribuer financièrement à la reconduction du Fonds des pêches Québec-Canada dans son intégralité, dès le budget 2024-2025. Elle demande de rendre le Fonds plus souple à l'égard des projets admissibles, d'accélérer les analyses de projets par l'ajout de ressources dans les bureaux régionaux et d'assurer le plein déploiement du programme sur le terrain.

## NOS DEMANDES

- Contribuer financièrement à la reconduction du Fonds des pêches Québec-Canada dans son intégralité, dès le budget 2024-2025;
- Rendre le Fonds plus souple à l'égard des projets admissibles;
- Accélérer les analyses de projets par l'ajout de ressources dans les bureaux régionaux.



**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**

1134, Grande Allée Ouest  
Bureau RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343  
Sans frais : 1 866 951-3343  
Télécopieur : 418 651-1127

   [fqm.ca](http://fqm.ca)